

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° AS69

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

**ARTICLE 42**

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« V. – Après l'article L. 162-17-3-1 du code de la sécurité sociale, il est inséré un article L. 162-17-3-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 162-17-3-2. – Le comité tient également compte d'informations qui lui sont transmises par l'entreprise exploitant le médicament, concernant les montants consacrés au développement et notamment les montants affectés au financement d'opérations de recherche liées au produit de santé, les montants effectifs consacrés au développement et notamment les montants affectés au financement d'essais cliniques cités lors de l'enregistrement du produit, les éventuels achats de brevets liés au produit de santé, le coût d'opérations d'acquisition ou de spéculation éventuellement liées à l'acquisition de brevets, les coûts de production du produit de santé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les modalités de fixation des prix du médicament échappent pour une bonne part aux normes élémentaires de rationalité, et placent l'industrie pharmaceutique dans une position très confortable vis-à-vis des États : c'est le constat qui est réalisée chaque année par les associations de patients et les professionnels de santé les plus inquiets. À elle seule, la dépense du médicament menace les équilibres des systèmes de santé du monde entier. La France est particulièrement exposée, et comme tous les pays européens, elle a dû faire face au prix délirant du principal traitement contre l'hépatite C, le sofosbuvir, produit par le laboratoire Gilead.

Rendez-vous compte, une cure de trois mois est commercialisée au prix de 28 700 € en France alors même qu'une étude a montré que le traitement serait rentable pour Gilead à partir de 62 € ! C'est ce qu'a révélé l'association AIDS, sans réponse convainquante des pouvoirs publics. Selon Médecins du Monde, les États européens ont déjà déboursé plus de 8,5 milliards d'euros au profit de Gilead !

Nos systèmes de santé n'ont pas à devenir la vache à lait des laboratoires pharmaceutiques. Il est grand temps de réformer les critères de négociation et de fixation des prix des médicaments. Pour cela, nous proposons d'inclure dans les critères de fixation du prix d'un médicament le coût effectif de la recherche et de la production. Il est parfaitement déraisonnable et irresponsable que l'État ne tienne pas compte d'un fait aussi essentiel dans une négociation tarifaire.

Si cet amendement était adopté, le Comité Economique des Produits de Santé serait tenu de prévenir la survenue de marges délirantes comme pour le Sofosbuvir.